

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **73 (1947)**

Heft 23

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs

Prix du numéro :

1 Fr. 25

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. ÉPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; † E. ELSKES, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; D. BURGNER, architecte.

REDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité : TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES s.a.
5, rue Centrale Tél. 2.33.26
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. ÉPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Concours d'architecture pour l'étude d'un bâtiment de la Maison de repos des Cercles de Grandson et Concise.* — *Concours d'architecture pour l'étude d'un bâtiment du Crédit foncier vaudois, à Aigle.* — *Le problème du logement en Suisse*, par J.-P. VOUGA, architecte.
BIBLIOGRAPHIE. — CARNET DES CONCOURS. — SERVICE DE PLACEMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATION.

Concours d'architecture pour l'étude d'un bâtiment de la Maison de repos des Cercles de Grandson et Concise.

Extrait du programme :

Le bâtiment projeté doit permettre le logement et l'entretien d'une cinquantaine de pensionnaires de condition sociale très différentes, répartis en deux divisions nettement séparées pour hommes et femmes, de vingt-cinq lits chacune.

Le bâtiment comprendra : Locaux de services (caves, fruitier, chauffage, eau chaude, soute, buanderie, étendage, lingerie, repassage, cuisine, office, économat, réfectoire du personnel, infirmerie-pharmacie, office, etc.). Locaux communs de pensionnaires (2 réfectoires de 25 places, 2 chambres de lecture, 1 fumoir, 2 à 3 petites chambres de réception). Chambres des pensionnaires. Appartement du gérant. Bureau. Chambres du personnel. Locaux sanitaires.

Les concurrents devaient étudier avec soin l'implantation du bâtiment. Celui-ci ne devait pas avoir l'aspect d'une infirmerie ; le plan devait être composé sans rigidité.

Extrait du rapport du jury :

Le jury chargé d'examiner les projets présentés pour l'étude d'un bâtiment à l'usage d'une maison de repos pour vieillards sur la propriété sise aux Combes, près Grandson, s'est réuni les 3 et 4 septembre 1947, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à Grandson.

Il était composé de MM. H. Guignet, syndic, président ; R. Rubattel, conseiller d'Etat ; E. d'Okolski, architecte ;

J. Tschumi, architecte, professeur à l'Ecole d'architecture ; W. Baumann, architecte ; Ed. Virieux, architecte cantonal ; C. Oyex, ingénieur, ainsi que des suppléants MM. Charles Brugger, architecte, et Louis Bourquin, ancien député, ce dernier empêché.

Le jury a constaté que vingt projets avaient été présentés dans les délais prévus.

Après un examen général des projets, il s'est rendu sur le terrain pour une inspection approfondie des lieux. Il a procédé ensuite à un premier tour d'élimination, au cours duquel quatre projets ont été écartés, pour insuffisance manifeste.

L'examen méthodique des seize projets restants a conduit le jury à éliminer, dans un deuxième tour, six projets de qualité encore insuffisante au point de vue de la conception des plans et de la composition générale.

Le jury procède ensuite à un examen analytique complet des dix projets restants, et décide qu'une critique détaillée sera faite pour chacun d'eux.

L'examen détaillé des projets conduit à un troisième tour d'élimination, au cours duquel quatre projets sont écartés.

Le classement définitif, comprenant les six projets restants, s'établit comme suit : 1^{er} rang, projet « N° 235 » ; 2^e rang, projet « Philémon et Baucis III » ; 3^e rang, projet « Motto Oui » ; 4^e rang, projet « Oneil » ; 5^e rang, projet « Philémon et Baucis I » ; 6^e rang, projet « Av 2 ».

Le jury décide de l'attribution des prix et des achats, constate qu'aucun des projets classés ne peut être exécuté sans subir des modifications. Il estime cependant que l'auteur du projet classé en premier rang pourrait entrer en ligne de compte pour l'exécution.

Le jury estime qu'il est désirable d'orienter les chambres des pensionnaires au sud-est, de manière à leur donner le soleil matinal et la vue sur le lac. En outre, les réfectoires devraient être placés au rez-de-chaussée, en liaison aisée avec

(Voir suite page 308).